

INDULGENCES PLENIERES DURANT LE MOIS DE **NOVEMBRE.**

Voir aussi (page 18) celles que l'on peut gagner chaque mois.

- 1—Salve Reg. et Sub tuum, p. (8) Conf. du S.-Cœur. v. & p. (12) Scap. bleu. p. (14) Conf. de la B. Mort. v. & p. (7) Objets bénits. p. (6) Apostolat. v. & [p. (16) Œuvre des Ames du Purg. v. & p. (72) (T. O. Fête de la Toussaint. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
- 2—Œuvre des âmes du Pur. v. & p. (72) Conf. du S.-Cœur. v. & p. (12) Apostolat. v. & p. (16)
- 3—1er vend. du mois. p. (3)
- 5—3e Dim. de St. Joseph. (4)
- 12—4e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. St. Didace d'Alcala, C. v. & p.)
- 14—(T. O. B. Gabriel Ferreti, C. v. & p.)
- 16—(T. O. † Ste. Agnès d'Assise, V. v. & p. (10)
- 17—(T. O. † Be. Salomé, Princesse de Pologne, Ve. v. & p. (10)
- 19—5e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. Ste. Elizabeth, Ve. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
- 21—Salve Reg., et Sub tuum, p. (8) Rosaire v. & p. (9) Scap. M.-Carmel. v. & p. (13) (T. O. Présentation de la T.-S. Vierge au temple. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
- 25—(T. O. Ste. Catherine, V. M. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
- 26—6e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. St. Léonard de Port Maurice, C. v. & p.)
- 28—(T. O. St. Jacques de la Marche, C. v. & p.)
- 29—(T. O. Fête de tous les saints des trois Ordres. Rénovation de la Profession. v. & p.)

(56) Le 1er vendredi et le 1er dimanche de chaque mois, et un autre jour, à son choix. Voir aussi le No. 12.

(57) Deux jours à son choix dans le mois. Voir aussi les Nos. 14 et 32.

(58) Le dernier dimanche de chaque mois à ceux qui récitent ensemble le chapelet au moins trois fois par semaine.

(59) Le 1er dimanche de chaque mois.

(60) Deux fois par mois au choix des associés.

(61) Un jour par mois ; (de plus, les jours de grand'messe et services célébrés pour les défunts.)

(62) Le 1er vendredi et le 1er dimanche, et un autre jour de chaque mois aux associés qui auront récité chaque jour du mois le *Pater*, *Ave* et *Credo*, avec l'aspiration : "Cœur aimable de Jésus, faites que je vous aime de plus en plus." Egalement un autre vendredi et un autre jour du mois, mais avec visite et prière pour le Pape. Voir aussi les Nos. 3 et 16.

(63) Il suffit de faire, pendant trois jours, quelque prière, en l'honneur de la Ste Trinité et communier le dernier jour.

"(64) Que la très-juste, la très-haute et très-aimable volonté de Dieu soit faite, louée et éternellement exaltée en toutes choses." Pour ceux qui auront récité cette petite prière tous les jours de l'année.

(65) On fait un jour quelconque pendant l'année une heure de méditation et prières pour honorer Notre-Dame des Douleurs.

(66) Le jour où l'on fait la commémoration des associés défunts.

(67) Une fois l'année pendant les 40 heures ; une autre fois l'année pendant les exercices d'une retraite et un autre jour de l'année, à son choix.